Pour obtenir de l'aide ou plus de renseignements sur les dons planifiés, veuillez communiquer avec la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus ou remplir ce formulaire et le retourner à la Fondation.

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

Nous aimerions discuter avec vous pour mieux comprendre votre intérêt et vous expliquer les diverses options que nous avons à vous offrir.

Vos renseignements demeureront strictement confidentiels.

- ◯ Oui, j'aimerais obtenir plus de renseignements sur les options de dons planifiés.
- ◯ Oui, j'ai désigné la Fondation comme bénéficiaire dans mon testament ou bénéficiaire de mon assurance-vie.

Numéro d'enregistrement de charité : 88928 0574 RR0001

En appuyant la Fondation de votre communauté, vous assurez sa continuité dans le temps.

FONDATION
Hôpital de l'Enfant-Jésus

FONDATION
Hôpital de l'Enfant-Jésus

Prévoir un don par testament est plus facile que vous le pensez.

L'assurance d'un monde en meilleure santé pour les générations à venir commence par vous !

Vous pouvez changer les choses en faisant un don par testament à la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus tout en veillant au bien-être des personnes qui vous sont chères. Chaque don, petit ou gros, peut faire la différence.

Les dons planifiés offrent la possibilité d'apporter une contribution durable à l'avenir des soins de santé à l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. En choisissant de faire un don planifié à la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus, vous contribuez à des soins de qualité et vous inspirez l'espoir pour les patients futurs tout en obtenant des avantages fiscaux particuliers. Un legs pour soutenir les soins de santé est un cadeau pour toute la collectivité.

Vous pouvez faire un don immédiat à la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus ; la Fondation pourra ainsi s'en servir immédiatement. Vous pouvez également planifier votre don maintenant pour que la Fondation le reçoive à une date ultérieure. Un don par testament peut aussi entraîner des économies d'impôt importantes pour la succession. Veuillez consulter un conseiller en services juridiques, en planification successorale ou en services financiers, qui pourrait vous aider à faire un don planifié correspondant à vos objectifs philanthropiques.

Vous avez diverses options pour laisser votre marque, dont les suivantes :

- **Don par testament**
  (montant précis ou portion de la succession)
- **Don d'actions ou d'autres titres**
- **Don d'une assurance-vie**
  (désignation de la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus comme bénéficiaire)

Contactez-nous pour plus de renseignements !

506-726-2166
fondation.caraquet@vitalitenb.ca

Les dons planifiés n'ont pas d'incidence sur votre revenu aujourd'hui. Toutefois, en faisant un don planifié, vous saurez que votre générosité aura un effet durable sur l'avenir de beaucoup de gens.

Nous sommes là pour répondre à vos questions sur les dons planifiés; toutefois, la Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus n'offre pas de conseils juridiques ou financiers.

Pour obtenir plus de renseignements

Veuillez téléphoner au
506-726-2166 ou écrire à
fondation.caraquet@vitalitenb.ca

Fondation Hôpital de l'Enfant-Jésus
1, boulevard St-Pierre Ouest
Caraquet NB E1W 1B6

FONDATION
Hôpital de l'Enfant-Jésus